Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1000

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]	6[1]				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	50	20				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	3				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	9	9				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	400	1 500				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-					
AUTRE		affichage	type	1	4				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré			●				

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6111 – Service bancaire;
6112 – Services spécialisés reliés à l'activité bancaire;
6732 – Comptoir postal.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 8 m sur 10 ième Rue
8 m sur Avenue Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1001

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	●					
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4	●					
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6411- Service de réparation automobile (garage).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Bernatchez
9 m sur Ave. Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			●	●		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●	●		
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	1,5[1]	1,5[1]	1,5[1]	1,5[1]		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7,5	7,5	7,5		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	100	100		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/12	5/12				
AUTRE		affichage	type			2	2		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vêtements et chaussures;
5971 – Vente au détail de bijoux;
6493 – Service de répration de montres, d'horloges et bijouterie.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Avenue Larivière

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1003

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	●					
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4	●					
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	120					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1004

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0[1]	0[1]				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/-					
AUTRE		affichage	type	2	3				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiless;
5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis;
6412 – Service de lavage d'automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Avenue Québec
1,5 m sur Rue Mgr Tessier

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1005

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●	●			
		d'hébergement et restauration	C-2		●	●			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●	●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●	●			
		professionnels	S-4		●	●			
		de divertissements et loisirs	S-5		●	●			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●	●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée				●			
		contiguë				●			
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0			
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8	1,5			
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (m)	min.	7	7	7	-		
			max.	-	-	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	75	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/-					
AUTRE		affichage	type	2	1	1	1		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1006

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2			●	●		
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●		●	
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	100	100	100	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/-	5/-				
AUTRE		affichage	type	5	5	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	●
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1007

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2			●	●		
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●	●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	100	100	100		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/-	5/-				
AUTRE		affichage	type	5	5	1	1		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	●
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

9801 – Établissement à caractère érotique, sauf boutique érotique;

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1008

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0[1]	0[1]				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5				
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.						
			max.	13	13				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/12					
AUTRE		affichage	type	5	1				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5531 – Sation-service avec réparation de véhicules automobiles;
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Avenue Chateauguay
2,5 m sur Avenue Frédéric-Hébert

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1009

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2			●	●		
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●[1]	●[1]	●[2]	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●		●	
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	130	130	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-	7/-				
AUTRE		affichage	type	5	5	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	●
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1 :5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles; 5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis;

2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1010

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2			●	●		
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●		●	
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0,9	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	130	130	130	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/-	3/-				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobile.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **1011**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●[1]	●[1]	●[2]	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●		●	
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	3	3	3	3	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	12	12	12	12	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	100	100	100	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/16	3/16				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1: 6343 – Service pour l'entretien ménager;
4291 – Transport par taxis;
6911 – Église, synagogue, mosquée et temple

2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2023-11-03	2023-1262

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1012

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●		●	
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	-	
			max.	3	3	3	3	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	12	12	12	12	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	100	100	100	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/12	3/12				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1013

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2			●	●		
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●		●	
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	3[1]	3[1]	3[1]	3[1]	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5	7.5	7,5	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	3	3	3	3	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	12	12	12	12	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	75	75	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/12	5/12				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 0 m sur Avenue du Portage
0 m sur Rue du Terminus
0 m sur Rue Gamble Est
0 m sur Rue Mgr Tessier Est

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1014

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	3	3	3	3	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	13	13	13	13	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	130	130	130	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/8				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1015

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	1.5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 8 ième Rue
9 m sur Ave. Frédéric Hébert

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1016

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●[1]	●[1]	●[2]	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●		●	
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	7	7	7	7	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	75	75	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/-	4/-				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1: 4921 – Service d'envoi de marchandises;

2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1017

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●[1]		●[2]	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●		●	
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	3	3	3	3	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	13	13	13	13	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	130	130	130	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/8				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1: 5531 – Station service avec réparation de véhicules automobiles;

2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-04-20	2019-1025

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1018

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3[1]					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	0					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 6 m sur Ave. Dallaire (côté Ouest)
9 m sur Rue Taschereau (Ouest de Dallaire)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1019

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4	●					
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	-				
		latérale (m)	min.	4	-				
		latérale totale (m)	min.	8	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1	1				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1: 3 m sur Rue Perreault Est

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1020

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	100				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/12					
AUTRE		affichage	type		1				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1021

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●	●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9[1]	9[1]	9[1]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	9	9	9			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	2	2	2			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	9	9	9			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	100	100			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-					
AUTRE		affichage	type	1	1	1			
		entreposage extérieur	type			ABCD			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

2612 - Confection à forfait de vêtements pour hommes et garçons;
2622 - Confection à forfait de vêtements pour femmes et filles;
2694 - Industrie de vêtements professionnels coupés-cousus;
6831 – École des métiers (non intégré au polyvalente).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 7,5 m sur 10 ième Rue (côté Est)
6 m sur 9 ième Rue
4 m sur Ave. Du Palais (côté Nord)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-941

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1022

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	●					
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4	●					
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0[1]	-				
		latérale (m)	min.	1,5	-				
		latérale totale (m)	min.	3	-				
		arrière (m)	min.	1,5	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	9	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	250	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1	1				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2 m sur 8e Rue
2,5 m sur Avenue Frédéric Hébert

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1023

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/12					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.			
●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1024

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5	-				
		latérale (m)	min.	0,9	-				
		latérale totale (m)	min.	1,8	-				
		arrière (m)	min.	6	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/12					
AUTRE		affichage	type		1				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1025

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 0 m sur Rue Perreault Ouest
0 m sur la deuxième marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1026

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	250					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/24					
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1027

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●	●	●			
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1				●		
		d'hébergement et restauration	C-2				●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1				●		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3				●		
		professionnels	S-4				●		
		de divertissements et loisirs	S-5				●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●			●		
		jumelée			●				
		contiguë				●			
	Marges	avant (m)	min.	9[1]	9[1]	9[1]	9[1]		
		latérale (m)	min.	4	0	0	4		
		latérale totale (m)	min.	8	4	4	8		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	15	15		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	3	3	3	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150	150	150		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	24/-	24/-	24/-			
AUTRE		affichage	type	1	1	1	1		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4m sur Avenue St-Joseph

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1029

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●		-	
		jumelée			●		●	-	
		contiguë			●		●	-	
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	13	13	13	13	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	130	130	130	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/13	4/13				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 - Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-03-02	2017-957

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 1030

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
581 – Restauration avec service complet ou restreint;
5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée);
6412 – Service de lavage d'automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-07-15	2018-990

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2000

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 7 m sur Avenue Terry Fox

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2001**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

3391 – Industrie de compresseurs et de pompes;
5411 – Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie);
5597 – Vente au détail de machinerie lourde;
5955 – Vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et pêche;
6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.
.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Rue Vanasse

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●	●[1]				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	20	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	250	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	CD	CD				
		projet intégré			●				

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6712 – Administration publique provinciale;
7511 – Centre touristique en général.

1: 5260 – Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués (incluant les maisons mobiles).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-12-02	2018-1007

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2003**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	●					
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	AB					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel;
5370 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires;
6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2004

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	●					
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	AD					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4228 – Relais pour camions (truck stop);
5260 – Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués (incluant les maisons mobiles);
5521 – Vente au détail de pneus, batteries et accessoires;
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
5594 – Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et leurs accessoires;
6431 – Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain).

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-08-16	2019-1034

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2005**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●		●[1]			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9[2]	9[2]	9[2]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	30	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	15	15			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	750	1 500	135			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3	3			
		entreposage extérieur	type			A			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

537 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5597 – Vente au détail de machineries lourdes.

1 : 5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager (pépinière)

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

2 : 30 m sur Rue Mathieu (côté Nord)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2006**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	6					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2007**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	80					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2008**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]					
		latérale (m)	min.	1.5					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	135					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/16					
				100					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 7 m sur Montée du Sourire

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2009**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2010**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6.5					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2011**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2012**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2013**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4	3,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	2				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/2				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2014**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	6	6				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2015**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6.5	6.5	6.5			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	5	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	-	15			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	130	130			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/12	20/-				
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré				●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
5811 – Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse);
5812 – Restaurant et établissement avec service complet (avec terrasse);
5813 – Restaurant et établissement avec service restreint;
5814 – Restaurant et établissement offrant des repas à libre service (cafétéria, cantine).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2016**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2017**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2018**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-					
AUTRE		affichage	type	2	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
5892 – Comptoir fixe (frites, burger hot-dogs ou crème glacée);
5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacie);
6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure,etc.);
6232 – Salon de coiffure;
6233 – Salon capillaire;
6234 – Salon de bronzage ou de massage;
6994 – Association civique, sociale et fraternelle.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2019

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•	•			
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	4	0	0			
		latérale totale (m)	min.	8	4	4			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12	12			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	20	20	20			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125	125	125			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/36	7/12	7/8			
AUTRE		affichage	type	5	5	5			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•	•			

Lég.		nbre	
•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2024-02-16	2023-1271

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2020**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1							
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●						
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis								
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation								
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		●						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	9						
		latérale (m)	min.	4						
		latérale totale (m)	min.	8						
		arrière (m)	min.	9						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	-						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	-						
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE		affichage	type	2						
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2021**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2022**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur l'avenue Chénier

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2023**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	16	16				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/12	3/6				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2024**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2025**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique;

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2026**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique;

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Chénier
1,5 m sur Ave. St-Laurent
1,5 m sur Blvd. de L'Université

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2027**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	4	4				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/6					
AUTRE		affichage	type	2	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2028**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●[1]					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	3	1.5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles;
5833 – Auberge ou gîte touristique;
6541 – Service de garderie.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur boul. de l'Université
1,5 m sur Ave. Dufault
1,5 m sur Ave. Forbes

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-05-17	2019-1028

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2029**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Dufault

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2030**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5	4.5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	24				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	250	250				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/12	7/6				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2031

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5	4.5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	24				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	250	250				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/8	5/8				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2033

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	16	16				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/24	8/24				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2034

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●[1]					
		de haute densité	H-3	●[1]	●[1]				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	16	16	16			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150	80			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/25	7/12				
AUTRE		affichage	type	5	5	2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7310 – Parc d'exppposition et de parc d'amusement
6541 – Service de garderie

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

[1]: Une distance minimale de 35 mètres est requise entre un bâtiment abritant un usage de la classe « H-2 » ou « H-3 » et les limites de propriété d'un terrain d'un usage « H-1 » de la zone « 2024 », sauf lorsque ces propriétés sont séparées par une rue publique.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-01-01	2021-1152A

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2035

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	7	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	24				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	250	250				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/16	7/16				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2036

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	8					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2037**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7[1]					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	9					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	-/-					
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Rue Gagné

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2038**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	16	16				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/8	8/8				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2039

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4	●					
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2040**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	6					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Girard
1,5 m sur Ave. Hébert

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2041

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Rue Charbonneau
1,5 m sur Rue Côté

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2042

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			●	●		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●	●		
		usages spécifiquement exclus				●	●		
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	1,5[1]	1,5[1]	1,5[1]	1,5[1]		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	75	75		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/10	3/10				
AUTRE		affichage	type			2	2		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5370 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires;
6993 – Syndicat et organisation similaire.

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vêtements et chaussures;
5971 – Vente au détail de bijoux;
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Avenue Larivière

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-06-13	2016-871
2020-01-03	2019-1056

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2043**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Laliberté (côté Ouest)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2044

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]	4,5[1]			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes;
6517 – Clinique médicale (cabinet de médecins généralistes);
6598 – Service vétérinaire (animaux domestiques);
7425 – Gymnase et formation athlétique.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Barrette

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2045

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●	●		
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	2	2	2	2		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	1,5	1,5		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	75	75		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/24	3/24				
AUTRE		affichage	type			3	3		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-10-18	2019-1051

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2046

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2047**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●		●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7.5	7.5	7.5			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
6232 – Salon de coiffure.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2048

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Duret
1,5 m sur Ave. Girard

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2049

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
				-					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2050

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●	●			
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë				●			
	Marges	avant (m)	min.	7[1]	7[1]	7[1]			
		latérale (m)	min.	1.5	0	0			
		latérale totale (m)	min.	4	2	2			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12	12			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	20	20	20			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125	125	125			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/32	5/16	5/6			
AUTRE		affichage	type	5	5	5			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●	●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Ave. Dufault

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Rue Iberville
1,5 m sur Rue Reilly

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2052

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Du Collège
1,5 m sur Boul. de l'Université

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2053**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée			●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	-				
		latérale (m)	min.	-	-				
		latérale totale (m)	min.	-	-				
		arrière (m)	min.	-	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2024-03-22	2023-0274

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2054

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/8					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2055

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			●	●		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●	●		
		usages spécifiquement exclus				●	●		
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	1,5[1]	1,5[1]	1,5[1]	1,5[1]		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	2	2		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	9	9	9	9		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	75	75		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/6				
AUTRE		affichage	type			3	3		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

2736 à 2892 – Industrie légère du bois;
4927 – Service de déménagement;
6344 – Service d'aménagement paysager ou de déneigement;

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vêtements et chaussures;
5971 – Vente au détail de bijoux;
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Avenue Larivière

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-04-16	2020-1125
2023-01-27	2022-1214

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2056

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			●	●		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●	●		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5			●	●		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●	●		
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée					●		
		contiguë					●		
	Marges	avant (m)	min.	1,5[1]	1,5[1]	1,5[1]	1,5[1]		
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	2	2	2		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	75	75		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/8	4/12				
AUTRE		affichage	type		5	3	3		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6151 – Exploitation de biens immobiliers
6152 – Maison d'agents, de courtiers et de services d'administration des biens-fonds

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vêtements et chaussures;
5971 – Vente au détail de bijoux;
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Ave. Larivière

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-09-19	2020-1081

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2057**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●	●		
		d'hébergement et restauration	C-2			●	●		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			●	●		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			●	●		
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●	●		
		usages spécifiquement exclus				●	●		
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	2	2	2	2		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	2	2		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	75	75		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/6	3/6				
AUTRE		affichage	type			3	3		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6993 – Syndicat et organisation similaire

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vêtements et chaussures;
5971 – Vente au détail de bijoux;
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2058

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type		7				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Boul. de l'Université
1,5 m sur Ave. Dufault
1,5 m sur Ave. Richard

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-04-23	2022-1190

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2059

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2060

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée		•					
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2061

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Dufault
1,5 m sur Ave. Richard

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2062

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Richard

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2063

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2			●			
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			●			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●	●[2]	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7[1]	7[1]	7[1]	7[1]	-	
		latérale (m)	min.	4	4	4	4	-	
		latérale totale (m)	min.	8	8	8	8	-	
		arrière (m)	min.	8	8	8	8	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	3	3	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	15	15	-	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	80	80	150	150	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/16	7/20	-/-	-/-		
AUTRE		affichage	type		2	2	2	2	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes;
5020 – Entreposage pour un usage commercial et industriel;[2]
6241 – Salon funéraire;
6590 – Administration d'entreprise, d'industrie et siège social;
6834 – École de beaux-arts et de musique;
6835 – École de danse;
9831 – Service de construction (bureau administratif, de vente et de soumission uniquement).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Rue Des Oblats
2 : En usage principal à l'intérieur de bâtiments fermés en lien avec un usage du groupe d'usages "Services (S)"

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2018-12-02	2018-1007
2019-11-15	2019-1052

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2064

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/8					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Rue Charlebois
1,5 m sur Rue Iberville
1,5 m sur Rue Reilly

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2065

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2066

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2	●					
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	8					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7631 – Jardin communautaire.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
15-08-2016	2016-883

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2067

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Portage

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2068

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Blais
1,5 m sur Ave. Forget

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2069

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	2					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.	1					
		hauteur (m)	min.						
			max.	6					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2070

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	85				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/6				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2072**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2		●	●			
		de haute densité	H-3		●	●			
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2	●					
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée				●			
		contiguë				●			
	Marges	avant (m)	min.	9	7	7			
		latérale (m)	min.	4	1,5	0			
		latérale totale (m)	min.	8	4,5	3			
		arrière (m)	min.	8	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	10	8			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	16	16			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	130	100			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.		4/12	4/8			
AUTRE		affichage	type	2	5	5			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●	●			

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2073**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/16	5/12				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2074**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	50				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2075

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	8					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 7,5 m sur Blvd. Québec
6 m sur Place Tourigny

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2076

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8[1]	8[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0.9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/8					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
5370 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires;
5981 – Vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage;
6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure, etc.);
6232 – Salon de coiffure;
6234 – Salon de bronzage ou de massage.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Ave. Dallaire
6 m sur Place Tourigny

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2077**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2 m sur Ave. Dallaire

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2078

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 6,5 m sur Ave. Des Bouleaux
6 m sur Blvd. Québec
6,5 m sur Rue des Pins (Ouest de Rue des Bouleaux)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2079

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 6 m sur Blvd. Québec
8,5 m sur Rue des Pins (Est de la rue des Bouleaux)
5 m sur Rue des Peupliers

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2080**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	0				
		latérale totale (m)	min.	8	4				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/16	3/8				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2081

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2082**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2083

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2084

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2085**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	0				
		latérale totale (m)	min.	8	4				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	20	20				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/24	7/12				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-12-02	2018-1007

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2086

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3		●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	●					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	7				
		latérale (m)	min.	0,9	3				
		latérale totale (m)	min.	1,8	6				
		arrière (m)	min.	2	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,6	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	5	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	100				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	8/12				
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré			●				

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-07-09	2021-1133

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2087**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8[1]					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/50					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Ave. Dallaire

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2088**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	90					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Blvd. Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2089**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Blvd. Québec
4,5 m sur Rue Des Oblats
1,5 m sur Rue Iberville Ouest

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2090

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]	6[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Ave. Dallaire
1,5 m sur Rue Montréal
1,5 m sur Rue Notre-Dame

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2091

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●	●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2092

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/40					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Iberville Ouest
1,5 m sur Rue Notre-Dame

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2093**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●	●			
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	6[1]	6[1]	6[2]			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5[2]			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5[2]			
		arrière (m)	min.	6	6	6[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	2	2	2			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	9	9	9			
			max.	19	19	23			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	85	100			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/12	4/8	13/32			
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre
	Usage prohibé	-

Norme min./max. autorisée

Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Abrogé

2 : Une distance minimale de trois (3) mètres par étage du bâtiment est requise entre un bâtiment abritant un usage de la classe « H-3 » de 13 logements et plus et les limites de propriété d'un terrain d'un usage « H-1 » de la zone « 2088 ». Cette marge doit être végétalisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2024-05-17	2023-1280

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2094

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1			●			
		de moyenne densité	H-2	●	●	●			
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●			●		
		jumelée			●				
		contiguë				●			
	Marges	avant (m)	min.	6[1]	6[1]	6[1]	6[1]		
		latérale (m)	min.	4	0	0	4		
		latérale totale (m)	min.	8	4	4	8		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	5,5	15		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	4	4	4	4		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	18	18	18	18		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150	250	65		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/24	5/12	1/6			
AUTRE		affichage	type	5	5	5	2		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●	●	●		

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6541 – Service de garderie.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Boul. Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2095

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3[1]	3[1]				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	250	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/75					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Blvd. Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2096

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Dallaire

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2097

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]	6[1]	6[1]			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/2	-/9			
AUTRE		affichage	type			5			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Fortin
1,5 m sur Ave. Mercier

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2098

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	2/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Fortin
1,5 m sur Ave. Wolfe

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2099

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2,5[1]	2,5[1]				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	6	6				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	25	25				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/40	4/12				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Fortin
9 m sur Blvd. Québec
5 m sur Rue Mgr.-Latulipe Ouest
5 m sur Rue Pinder Ouest
5 m sur Rue Montréal Ouest

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2100

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Fortin
1,5 m sur Ave. Mercier

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	4.5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2102

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0	0				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5892 – Comptoir fixe (frites, hot dogs ou crème glacée),

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2103

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	-/9				
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes;

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Fortin.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
15-08-2016	2016-883

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2104

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/12					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Blvd. Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2105

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2106

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	●					
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4	●					
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●	●[2]				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7[1]	7[1]				
		latérale (m)	min.	1.5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	18	18				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	200	200				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	4	4				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6541 – Service de garderie;

2: 5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 20 ième Rue
2,5 m sur Ave. Richelieu

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-897
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2107

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●	●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9[1]	9[1]				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	130				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/-					
AUTRE		affichage	type	5	2	7			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes;
4621 – Terrain de stationnement pour automobiles;
6353 – Service de location d'automobile.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 21 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-04-23	2022-1190

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2108

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●			
		d'hébergement et restauration	C-2			●			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●			
		professionnels	S-4			●			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2,5[1]	2,5[1]	2,5[1]			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	3	3	3			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	4/-				
AUTRE		affichage	type		5	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 7 m sur Boulevard Rideau

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2109

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5[1]	5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 20 ième Rue
2,5 m sur 21 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2110

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5,5[1]	5,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 20 ième Rue
2,5 m sur 21 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2111

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5[1]	6,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 19 ième Rue
2,5 m sur 20 ième Rue
2,5 m sur 21 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2112

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]	6[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur la 2e marge avant
2,5 m sur 20 ième rue (au sud de Ave. Richelieu)
2,5 m sur Ave. Richelieu (côté sud)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2113

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	8	8				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/16					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2114

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●	●			
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●	●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4		●	●			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●	●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●	●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée				●			
		contiguë				●			
	Marges	avant (m)	min.	0[1]	0[1]	0[1]			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	0			
		latérale totale (m)	min.	3	3	1,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	130	130			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/8					
AUTRE		affichage	type		2	2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

3630 – Industrie de produits en pierre;
581 – Restauration avec service complet ou restreint;
5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée);
5992 – Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 19 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2115

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur la 2e marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2116

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2117

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●	●			
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë				●			
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12	12			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	12	12	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125	125	125			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/8	5/8	5/6			
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●	●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2118**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	6	6				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 15 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2119

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12[1]	12[1]				
		latérale (m)	min.	6	6				
		latérale totale (m)	min.	12	12				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	20	50				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	3	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	9	9				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	400	1 500				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/-					
AUTRE		affichage	type	1	4				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6111 – Service bancaire;
6112 – Service spécialisés reliés à l'activité bancaire;
6732 – Comptoir postal.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 6 m sur 12 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2120

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Elisabeth
2,5 m sur Ave. Gatineau
2,5 m sur Ave. Laval
2,5 m sur Ave. Thompson

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2121

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Thompson

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2122

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3		●				
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0.9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds;
6592 – Service de génie;
6835 – École de danse;
7425 – Gymnase et formation athlétique;
8551 – Service de géologie.

Usages spécifiquement exclus :

6372 – Entreposage en vrac à l'extérieur.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Elisabeth
2,5 m sur Ave. Thompson

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2123

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			●			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]	4,5[1]			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/18	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

2046 – Fabrication de crème glacée et de desserts congelés;
2081 – Industrie de confiseries chocolatées;
5891 – Industries d'autres produits alimentaires;
4612 – Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure);
5891 – Traiteurs;
7425 – Gymnase et formation athlétique.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Elisabeth
2,5 m sur Ave. Thompson

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2124

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●	●			
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]	6[1]	-			
		latérale (m)	min.	0.9	0.9	-			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/16					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

581 – Restauration avec service complet ou restreint.
4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

4710 – Tour de télécommunication
56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires;
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bihouterie.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 13 ième Rue
2,5 m sur 14 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2125

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	41					
		latérale (m)	min.	1.5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	9					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6534 – Centre d'entraide et de ressource communautaire (incluant ressource d'hébergement, de meubles, d'alimentation et de vente).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Ste-Anne

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2126

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]	6[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 16 ième Rue
2,5 m sur 17 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2127**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2128

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4[1]	4[1]	4[1]			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6542 – Maison pour personnes en difficulté.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur la 2e marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2129

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/24					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6541 – Service de garderie.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2130

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 10 ième Rue
2,5 m sur 11 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2131

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●[1]					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[2]					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobile;
6534 – Centre d'entraide ou de ressource communautaire incluant ressource d'hébergement, de meubles ou d'alimentation.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Superficie de plancher maximale de 500 m²

2 : 2,5 m sur la 2 ième marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2132

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●[1]					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6263 – Service de toilettage
6534 – Centre d'entraide ou de ressource communautaire incluant ressource d'hébergement, de meubles ou d'alimentation;
9821 – Vente au détail de nourritures et accessoires pour animaux.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : superficie de plancher maximale de 500 m²

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2133

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5,5[1]	5,5[1]				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur la 2 ième marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2134

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5[1]					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 10 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2135

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.						
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/8					
AUTRE		affichage	type		1				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7112 – Musée;
7113 – Galerie d'art.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1: 2,5 m sur la 2 ième marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2136

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5	4.5	-			
		latérale (m)	min.	0,9	0	-			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type			1			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles;
4710 – Tour de télécommunication.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2137

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	4[1]	4[1]	4[1]			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6541 – Service de garderie.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur la 2 ième marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2138

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7[1]					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 3 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2139**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	9	-				
			max.	15	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/30					
AUTRE		affichage	type	2	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6712 – Administration publique provinciale
6834 – École de beaux-arts et de musique.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2023-07-28	2023-1248

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2140

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4[1]	4[1]				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 0 m sur Ave. Frédéric Hébert

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2141

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]	-			
		latérale (m)	min.	0.9	0	-			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type			1			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobile.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Portage

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2142

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7[1]					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur la 2 ième marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2143

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobile;
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2144**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			●			
		de divertissements et loisirs	S-5			●			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	4	0	4			
		latérale totale (m)	min.	8	4	8			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	15			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	16	16	16			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150	150			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/24	8/12				
AUTRE		affichage	type	5	5	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●	●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre
	Usage prohibé	-

Norme min./max. autorisée

Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

541 – Vente au détail de produits de l'alimentation (avec ou sans boucherie);
542 - Vente au détail de la viande et du poisson;
543 – Vente au détail de fruits et légumes et marché public;
5450 – Vente au détail de produits laitiers (bar laitier);
546 – Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie;
581 – Restauration avec service complet ou restreint[1];
5891 – Traiteurs;
5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies);
5912 – Vente au détail d'articles de soins personnels et de produits de beauté;
5921 – Vente au détail de boissons alcoolisées;
6214 – Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre-service);
623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons;
6563 – Salon d'esthétique (épilation, traitement de la peau, etc.);
9821 – Vente au détail de nourriture et accessoires pour animaux.

Usages spécifiquement exclus

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1: Les commerces avec service au volant sont prohibés

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2024-07-26	2024-1304

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2145

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2146

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	85					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2147**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2148**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	6					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2149

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	6					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2150**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7.5	7.5				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	7	7				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2151

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2152**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2153

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	6					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2154**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	2/6	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2155

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2156

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3		●				
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	0.9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	70	70				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/8					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles;
5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles;
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée);
6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure, etc.);
6234 – Salon de bronzage ou de massage;
6263 – Service de toilettage;
6561 – Service d'acupuncture;
6563 – Service d'esthétique (épilation, traitement de la peau, etc.);
6571 – Service de chiropratique;
6573 – Service de santé mentale (cabinet);
6594 – Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres.

Usages spécifiquement exclus :

6372 – Entreposage en vrac à l'extérieur.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-12-04	2020-1103

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2157

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7[1]	7[1]				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/25	3/6				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Ave. Barrette
4,5 m sur Rue Bureau

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-10-04	2019-1049

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2158

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4[1]					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	9					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Ave. Barrette
9 m sur Ave. Hébert

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2159

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	15					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7431 – Plage;
7441 – Marina.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2160

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	70					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2161

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	6 [1]				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	15				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	16	16				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/8					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré			●				

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

541 – Vente au détail de produits de l'alimentation (avec ou sans boucherie);
542 - Vente au détail de la viande et du poisson;
543 – Vente au détail de fruits et légumes et marché public;
5450 – Vente au détail de produits laitiers (bar laitier);
546 – Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie;
581 – Restauration avec service complet ou restreint[2];
5891 – Traiteurs;
5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies);
5912 – Vente au détail d'articles de soins personnels et de produits de beauté;
5921 – Vente au détail de boissons alcoolisées;
9821 – Vente au détail de nourriture et accessoires pour animaux.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1: 4 mètres sur l'avenue Boutour
2: Les commerces avec service au volant sont permis suivant la présentation d'une étude de circulation démontrant qu'il n'y aura pas d'impact sur le réseau routier

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2024-07-26	2024-1304
2025-06-06	2025-1376

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2162

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	●					
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	B					
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

3391 – Industrie de compresseurs et de pompes;
5172 – Vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage;
5173 – Vente en gros d'équipements et de pièces pour la réfrigération, la ventilation, la climatisation et le chauffage (système combiné);
5211 – Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois);
5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager;
5411 – Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie);
5597 – Vente au détail de machinerie lourde;
5955 – Vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et pêche;
5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis;
6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Rue Vanasse

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-06-29	2016-887
2017-03-20	2017-922
2018-01-01	2017-956
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2163

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	70					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-10-30	2017-955

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2164

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	3	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	13	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/8	3/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur ave. Dufault

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-05-17	2019-1028

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2165

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5[1]	4,5[1]				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	13	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/14	3/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur ave. Forbes
1,5 m sur boul. Université

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-05-17	2019-1028

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2166

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0.9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/6					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	2020-1101

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2167**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-09-03	2021-1144

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2168

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9[1]					
		latérale (m)	min.	4[1]					
		latérale totale (m)	min.	8[1]					
		arrière (m)	min.	6[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	4					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	16					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	125					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/32					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1: Une distance minimale de 30 mètres doit être respectée entre tout bâtiment principal et la limite de la zone 2024

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-05-20	2022-1189
2025-08-06	2025-1383

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2169**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9 [1]				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5 [1]				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5 [1]				
		arrière (m)	min.	3	3 [1]				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	2				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	9	9				
			max.	19	23				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	100				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/12	13/16				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●				

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Une distance minimale de trois (3) mètres par étage du bâtiment est requise entre un bâtiment abritant un usage de la classe « H-3 » de 13 logements et plus et les limites de propriété d'un terrain d'un usage « H-1 » de la zone « 2088 ». Cette marge doit être végétalisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2024-05-17	2023-1280

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **2170**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4	●	●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			●			
		de divertissements et loisirs	S-5			●			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	4	0	4			
		latérale totale (m)	min.	8	4	8			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	15			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	16	16	16			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150	150			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/24	8/12				
AUTRE		affichage	type	5	5	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●	●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre
	Usage prohibé	-

Norme min./max. autorisée

Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel;
541 – Vente au détail de produits de l'alimentation (avec ou sans boucherie);
542 - Vente au détail de la viande et du poisson;
543 – Vente au détail de fruits et légumes et marché public;
5450 – Vente au détail de produits laitiers (bar laitier);
546 – Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie;
581 – Restauration avec service complet ou restreint[1];
5891 – Traiteurs;
5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies);
5912 – Vente au détail d'articles de soins personnels et de produits de beauté;
5921 – Vente au détail de boissons alcoolisées;
6214 – Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre-service);
623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons;
6563 – Salon d'esthétique (épilation, traitement de la peau, etc.);
9821 – Vente au détail de nourriture et accessoires pour animaux.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1: Les commerces avec service au volant sont prohibés

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2024-07-26	2024-1304

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 2171

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5	6,5			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	6	5	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	30	25	15			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	130	130			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/36	20/-				
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré				●			

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
5811 – Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse);
5812 – Restaurant et établissement avec service complet (avec terrasse);
5813 – Restaurant et établissement avec service restreint;
5814 – Restaurant et établissement offrant des repas à libre-service (cafétéria, cantine).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2026-09-23	2026-1450

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3000

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	50				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3001

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	80	70				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3002**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	80				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/8					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3003

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	●					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3.6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	6					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3004

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	50				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3005

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2,5				
		arrière (m)	min.	4.5	4.5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3006

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3007**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3008

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	4.5	4,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3009

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●[2]	●			
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●	●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5	3,5			
		arrière (m)	min.	5	5	5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	15	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	150			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/8					
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type			D			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4214 – Grage d'autobus et équipement d'entretien;
6417 – Service de lavage de véhicules lourds (incluant les autobus)
2: 6261 – Service de garde pour animaux domestiques (sauf chenil d'élevage) [1]

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1: Un maximum de 5 animaux est autorisé

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2023-01-27	2022-1214

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3010

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3011

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	4.5	4,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3012**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	4.5	4,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3013

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	4.5	4.5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3014

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3015

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	85	85				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3016

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3017

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			5			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7431 – Plage;
6417 – Marina.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3018

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3019

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3020

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3021**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8560 – Carothèque

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-01-01	2021-1156

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3022**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	85	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3023**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3024

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3025

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3027**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/6				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3029

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3030

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3031

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●			
		professionnels	S-4			●			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7.5	7.5	7.5			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

581 – Restauration avec service complet ou restreint;
5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3032

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3033

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3034

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3035

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	90					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3036

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3037**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3038

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3039

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3040

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3			●			
		reliés aux véhicules légers	C-4			●			
		reliés aux véhicules lourds	C-5			●			
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9			
		latérale totale (m)	min.	3	3	3			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5	7.5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	100			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type			3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

581 – Restauration avec service complet ou restreint;
5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée);
9817 – Cimetière de véhicule.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3041

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3042

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1				●		
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3			●			
		reliés aux véhicules légers	C-4			●			
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9	0,9		
		latérale totale (m)	min.	3	3	3	3		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5	7.5	7,5		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	11	11		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	100	950		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type			3	3		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

3050 – Éditeur de logiciels ou progiciels
5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
581 – Restauration avec service complet ou restreint;
5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée).

Usages spécifiquement exclus :

6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-04-20	2019-1025

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3043

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3044**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3045

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3046

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	-				
		latérale (m)	min.	-	-				
		latérale totale (m)	min.	-	-				
		arrière (m)	min.	-	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type		BCDE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7393 – Terrain de golf pour exercice seulement;
7411 – Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs);
7412 – Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3047

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3048

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	85	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3049

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3050

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1		●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	3			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	7	8			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	10	10			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	75	85			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8	2/2				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
5892 – Comptoir fixe (frites, burger hot-dogs ou crème glacée);
6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure,etc.);
6232 – Salon de coiffure;
6233 – Salon capillaire;
6234 – Salon de bronzage ou de massage.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	2/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3052

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3053

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2	●					
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	5	5				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	20	20				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3	7			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés;
6411 – Service de réparation d'automobiles (garage).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-04-23	2022-1190

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3054

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3056

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3057

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	3,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3058

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3059

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3060

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	●					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	6,5					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2[1]					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1: Le 2e logement est autorisé seulement pour les bâtiments comportant un sous-sol conforme au présent règlement.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-10-09	2020-1088

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3061

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3062

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3063**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.						
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.						
		hauteur (m)	min.						
			max.						
		superficie d'implantation (m^2)	min.						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3064**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	85	85				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2025-06-06	2025-1363

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3065

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b)

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-10-21	2022-1027

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3066

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3		●				
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●	●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	1.5	1.5				
		latérale totale (m)	min.	4.5	4.5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type		ACD				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6411 – Service de réparation d'automobiles (garage);
6414 – Centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation;
6415 – Service de remplacement de pièces et d'accessoires d'automobiles;
6418 – Service de réparation et remplacement de pneus;
7481 – Centre de jeux de guerre;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-07-17	2017-938
2021-01-15	2020-1106A

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3067

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3068

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3069

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	85	130				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		4				
		entreposage extérieur	type		CD				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3070

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	8	8				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3071

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	2,5	0	2,5			
		latérale totale (m)	min.	5,5	3	5,5			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6.7	6.7	6.7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			5			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3072**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	2,5	0				
		latérale totale (m)	min.	5,5	3				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3073

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3074

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●	●				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	6	4,5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	9	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	16	16				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	110	110				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/8				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3075

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	14	14				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/6					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type		C				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5411 – Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie);
5412 – Vente au détail de produits d'épicerie (sans boucherie);
6611 – Service de construction résidentielle;
663 – Service de travaux de finition de construction.

Usages spécifiquement exclus :

5831 – Hôtel (incluant les hôtels-motels);
5832 – Motel;
5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3076**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	7.5	7.5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3077**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6,5	6,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	70				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3078**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6498 – Service de soudure

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2023-07-28	2023-1248

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3079**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	90					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3080**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3081**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	4,5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3082

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6562 – Salon d'amaigrissement;
6731 – Bureau de poste;
6732 – Comptoir postal;
5413 – Dépanneur (sans vente d'essence).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3083**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	2,5	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3084

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]	6[1]				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1: 5 m sur Avenue des Coquelicots

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3085**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	2,5	0	2,5			
		latérale totale (m)	min.	5,5	3	5,5			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6516 – Sanatorium, maison de convalescence et maison de repos.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3086

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-02-23	2018-1013

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3087**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	2,5	2,5				
		latérale totale (m)	min.	5,5	5,5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3088**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	2,5	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3089

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	70					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3090

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6,5	6,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	70				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3091

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3092**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3093

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	85					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3094

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3095

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	0,9	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	85				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	5/6				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3096

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3097**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3098

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3099

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	●					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	3,5					
		arrière (m)	min.	2					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
			max.	5,5					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	5					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3100

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/9				
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	7	3				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3102

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3103

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3104

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
13-06-2016	2016-871

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3105

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3106

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1.5	1.5				
		latérale totale (m)	min.	4.5	4.5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6.5	6.5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type		AC				
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
5431 – Vente au détail de fruits et de légumes;
5598 - Vente au détail de pièces et accessoires de machinerie lourde
6411 – Service de réparation d'automobiles (garage).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3108

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0.9				
		latérale totale (m)	min.	1.8	1.8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4711 – Centre d'appels téléphoniques;
4712 – Tour de télécommunication;
4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
4715 – Services de télécommunications sans fil.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3109

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3111

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	●					
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	200					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	CD					
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3112

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	●					
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6[1]					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	4					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	18					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	300					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	4					
		entreposage extérieur	type	AB					
		projet intégré		●					

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5211 – Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois);
5590 – Vente au détail de véhicules lourds.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3113

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7,5[1]					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	90					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 8 m sur Avenue de l'Hydro

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3114

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	●	●				
		d'hébergement et restauration	C-2	●	●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	●	●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●	●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●	●	●[2]			
		usages spécifiquement exclus		●	●				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	6[1]	6[1]	6[1]			
		latérale (m)	min.	2	0	2			
		latérale totale (m)	min.	4	2	4			
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	20			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	18[3]	18[3]	18			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	130	400			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	4	4	4			
		entreposage extérieur	type	AB	AB				
		projet intégré		●[5]	●[5]	●[5]			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5211 – Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois);
5220 – Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer;
5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis;
6111 – Service bancaire;
6112 – Services spécialisés reliés à l'activité bancaire.

2 : 5831 – Hôtel (incluant les hôtels-motels).

Usages spécifiquement exclus :

5831 – Hôtel (incluant les hôtels-motels).

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur chemin Sénator
3 : 20 m pour un usage 7212 – Cinéma
5 : La hauteur maximale d'un mur de soutènement est de 1,2 m en marge et cour avant et de 5 m en marges et cours latérales et arrière (sans palier).

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3115

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3116

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3117

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3118

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3119

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3120

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3			●			
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	12	12			
		latérale (m)	min.	1,5	4	4			
		latérale totale (m)	min.	3	10	10			
		arrière (m)	min.	6	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	12	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	200	200			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type			AB			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5711 – Vente au détail de meubles;
5721 – Vente au détail d'appareils ménagers;
2736 – Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuse de salle de bain en bois (et vente de produits accessoires).

Usages spécifiquement exclus :

51 – Vente en gros.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3121

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type		C				
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6411 – Service de réparation d'automobiles (garage);
6413 – Service de débosselage et de peinture d'automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3122

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	90				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/6				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3123**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1		●				
		de moyenne densité	H-2	●	●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	7,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8	1/3				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3124

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3125

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles;
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3126

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	7					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3127

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2	●					
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4	●					
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3128

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2	●					
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3129

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	8					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3130

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3			●			
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	12	12			
		latérale (m)	min.	1,5	4	4			
		latérale totale (m)	min.	3	10	10			
		arrière (m)	min.	6	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	12	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	200	200			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type			AB			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

2736 – Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuse de salle de bain en bois (et vente de produits accessoires).
3280 – Atelier d'usinage;
5230 – Vente au détail de peinture, de verre et de papier tenture;
5241 – Vente au détail de matériel électrique;
5242 – Vente au détail d'appareils et d'accessoires d'éclairage;
5251 – Vente au détail de quincaillerie;
5712 – Vente au détail de revêtements de planchers et de murs;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5711 – Vente au détail de meubles;
5721 – Vente au détail d'appareils ménagers;
6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.

Usages spécifiquement exclus :

51 – Vente en gros.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-06-13	2016-871
2021-01-22	2020-1107
2021-04-16	2020-1125

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3131

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3132

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3133

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3134

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2	●					
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4	●					
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	7					
	Bâtiment	largeur (m)	min.						
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.						
		hauteur (m)	min.						
			max.						
		superficie d'implantation (m^2)	min.						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.		
	●	Usage autorisé
		Usage prohibé

nbre	Norme min./max. autorisée
-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3135

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3136

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3139

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7,5					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3140

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3141

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3142

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3143

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3144

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3145

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3146

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3147

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3148

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•					

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7393 – Terrain de golf pour exercice seulement;
7411 – Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs);
7412 – Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3149

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3150

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3151**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8549 – Autres activités minières et extraction de carrières de minerais non métalliques (sauf le pétrole)

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3152

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3153

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3154

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	300					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3155

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée		●					
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3156

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3157

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **3158**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3159

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3160

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3161

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3162

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3163

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3164

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3165

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3166

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	2	2				
		latérale totale (m)	min.	4	4				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	9	9				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	90	90				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/-	8/-				
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3167

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3168

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3169

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3170

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/12					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3171

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3172

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3173

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	85					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
5892 – Comptoir fixe (frites, burger hot-dogs ou crème glacée);
6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure,etc.);
6232 – Salon de coiffure;
6233 – Salon capillaire;
6234 – Salon de bronzage ou de massage.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3174

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	4					
			max.	10					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	40					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/-					
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons;
657 – Service de soins thérapeutiques.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3175

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	4					
			max.	10					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	40					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/-					
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons;
657 – Service de soins thérapeutiques.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3176

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	0.9	0.9	3			
		latérale totale (m)	min.	1.8	1.8	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2	2			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4711 – Centre d'appels téléphoniques;
4712 – Tour de télécommunication;
4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
4715 – Services de télécommunications sans fil;
8128 – Apiculture
8131 – Acériculture;
8133 – Cultures de légumes;
8134 – Cultures de fruits ou de noix;

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3177

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988
2018-08-27	2018-994

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3178

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-01-14	2018-1012

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3179

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	150			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

3931 – Industrie d'articles de sport et d'athlétisme.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe a) 6579 -Autres services de soins thérapeutiques; sous-paragraphe f) 6234 - Salon de bronzage ou de massage.

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-02-23	2018-1013

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3181

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	-					
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

La superficie maximale du terrain occupée par des bâtiments accessoires est de 50%, qu'il y ait un bâtiment principal ou non.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-01-03	2019-1058

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 3182

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3			
		arrière (m)	min.	4.5	4,5	4,5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type			ABCD			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6344 – Service d'aménagement paysager ou de déneigement;
6634 – Service de maçonnerie (entrepreneur spécialisé);
6646 – Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-01-22	2020-1107

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4000

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4001

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-04-16	2020-1125

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4003

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4004

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4005

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type	5	3				
		entreposage extérieur	type		C				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4006

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4007

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6713 – Administration publique municipale et régionale.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4008

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4009

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4010

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4011

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4012

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4013

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4014

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4015

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4016

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4017

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	4,5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	5			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4018

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4019

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	-			
		latérale (m)	min.	1,5	0	-			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	-			
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à la rivière Kinojévis peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4020

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type	C					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4021**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4022

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), spécifiquement pour les usages compris dans « 623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons ».

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-01-01	2020-1106

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4023

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●	●[1]		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4	4	-		
		latérale (m)	min.	1.5	1.5	1.5	-		
		latérale totale (m)	min.	4.5	4.5	4.5	-		
		arrière (m)	min.	6	5	5	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	11	11	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	75	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type	5	3	3			
		entreposage extérieur	type		C	CD			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
4715 – Services de télécommunication sans fil;
6121 – Association, union ou COOP d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales);
6713 – Administration publique municipale et régionale;
6731 – Bureau de poste;
6732 – Comptoir postal;
7631 - Jardin communautaire.

1 : 4712 – Tour de télécommunication;

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	Règl. 2017-953
2020-11-06	Règl. 2020-1101

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4024

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4025

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4026

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4027

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	AC					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4029

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACDE					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4030

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•	•[1]				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12				
		latérale (m)	min.	3	1,5				
		latérale totale (m)	min.	6	4,5				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

664 – Service de travaux spécialisés de construction;

1 : 5811 – Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse);
5812 – Restaurant et établissement avec service complet avec terrasse);
5813 – Restaurant et établissement avec service restreint;
5814 – Restaurant et établissement offrant des repas à libre-service (cafétéria, cantine).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4031**

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4032

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	85	85				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4033

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3,5	3,5				
		latérale (m)	min.	1,5	3				
		latérale totale (m)	min.	4,5	6				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type		BCDE				
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel;
6372 – Entreposage en vrac à l'extérieur;
6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4034

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4035

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2	2				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/-	2/2				
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

241 – Industrie de filés et de tissus tissés (coton);
242 – Industrie de filés et de tissus tissés (laine);
243 – Industrie de fibres, de filés et de tissus tissés (fibres synthétiques et filés de filament);
2493 – Industrie de broderie, de plissage et d'ourlets;
2495 – Inudstrie d'articles de maison en textile et d'articles d'hygiène en textile;
2498 – Industrie de tissus tricotés.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4036

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			●			
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●[1]			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6			
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	15	10			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/-					
AUTRE		affichage	type	5	2	2			
		entreposage extérieur	type			ABC			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

3280 – Atelier d'usinage;
6498 – Service de soudure.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : À l'exception de l'entreposage extérieur, toutes les activités doivent être faites à l'intérieur d'un bâtiment fermé.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4037

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2		●				
		de haute densité	H-3		●				
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2			●			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2			●			
		administratifs	S-3			●			
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			●			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	4,5		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	3	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	15	10	10		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65	65		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/6				
AUTRE		affichage	type	5	5	2	2		
		entreposage extérieur	type				ABC		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux);
5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel;
5251 – Vente au détail de quincaillerie.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4038

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2	●					
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type	CDE					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4039

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4040

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2	●					
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4041

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	●					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	1.5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	6					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	35					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4042**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4043

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	55	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4711 - Centre d'appels téléphoniques;
4710 - Tour de télécommunication;
4713 - Fournisseurs de services de télécommunication par fil;
4715 - Services de télécommunication sans fil.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-04	2017-923

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4044

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4045

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4046**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4047**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4048**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4049

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4050

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4052

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4053

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4054

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4055

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2		●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●			
		d'hébergement et restauration	C-2			●			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			●			
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			●			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	3	3	3			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	60	60			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/6				
AUTRE		affichage	type	5	5	2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles;
5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles;
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4056

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4711 – Centre d'appels téléphoniques;
4712 – Tour de télécommunication;
4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
4715 – Services de télécommunications sans fil.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4057

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2	●					
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4	●					
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type	C					
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4058

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2	●					
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type	C					
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4059

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4060

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4061

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4062**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4063

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré				●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4064**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5.5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphes 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4066

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●			
		d'hébergement et restauration	C-2			●			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2			●			
		administratifs	S-3			●			
		professionnels	S-4			●			
		de divertissements et loisirs	S-5			●			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4	4	4		
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	4,5	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	11		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	55	55		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		3	3		
		entreposage extérieur	type				C		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6411 – Service de réparation d'automobiles (garage);
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4067

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●			
		d'hébergement et restauration	C-2			●			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4				●		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			●			
		de divertissements et loisirs	S-5			●			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4	4	4		
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	4,5	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	11		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	55	55		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		3	3		
		entreposage extérieur	type				C		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4068

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4069

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4070

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4071

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4072**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4073

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4074**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4075

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	5			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	35			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4076

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4077

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	5,5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	5			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4078

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2		●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			●			
		d'hébergement et restauration	C-2			●			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2			●			
		administratifs	S-3			●			
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			●			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages				●	●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	11	11	11		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65	65		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/6				
AUTRE		affichage	type	5	5	2	2		
		entreposage extérieur	type				C		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles;
5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles;
5533 – Station libre service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
6411 – Service de réparation d'automobiles (garage).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4079

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4080**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	●					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type	5	3				
		entreposage extérieur	type		ABCD				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

52 - Vente au détail de produits de construction et de quincaillerie;
536 - Vente au détail de matériel motorisé, d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
5961 - Vente au détail de foin, de grain et de mouture;
5969 - Vente au détail d'autres articles de ferme;
5981 - Vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage (sauf mazout et gaz sous pression);
6352 - Service de location d'outils ou d'équipements;
6611 à 6613 - Service de construction résidentielle et ICI (entrepreneur général).

Usages spécifiquement exclus :

526 - Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-28	2017-948
2019-07-05	2019-1031
2023-02-17	2022-1229

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4081

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	6			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4082

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4083

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4084

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4085

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2		●				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/4				
AUTRE		affichage	type	5	5	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4712 – Tour de télécommunication;
4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
4715 – Services de télécommunication sans fil;
6121 – Association, union ou COOP d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales);
6242 – Cimetière.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4086**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	3				
		entreposage extérieur	type		C				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4087**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	●					
		collective	H-4	●					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	2	2				
		latérale totale (m)	min.	5	5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-					
AUTRE		affichage	type	2	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4088

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1 : Autobus scolaire (un seul)

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4089

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4090

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4091

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4	4				
		arrière (m)	min.	4,5	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5,5	3,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	7,5	5,5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	40				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4092

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4093

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4094

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4095

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		●				
		d'hébergement et restauration	C-2		●				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	2	2	2			
		latérale totale (m)	min.	4	4	4			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	11	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	75	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type		C	CD			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer;
4712 – Tour de télécommunication;
4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
4715 – Services de télécommunication sans fil;
4824 – Centre d'entreposage du gaz.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4096

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		●				
		de santé et services sociaux	S-2		●				
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4		●				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages			●				
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5	4.5				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type		CD				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4097

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type	C	C				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer
6731 – Bureau de poste;
6732 – Comptoir postal.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4098

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●					
		de santé et services sociaux	S-2	●					
		administratifs	S-3	●					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	●					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	7					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4099

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4100

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	70					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4102

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	-				
		latérale (m)	min.	1,5	-				
		latérale totale (m)	min.	3	-				
		arrière (m)	min.	6	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4103

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	-				
		latérale (m)	min.	1,5	-				
		latérale totale (m)	min.	3	-				
		arrière (m)	min.	6	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4104

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2	●					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4105

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2	●					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2			●			
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	5	5	5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3	3			
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE	E			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4106

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2	●					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	55	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-09-20	2019-1045

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 4107

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.						
		latérale (m)	min.						
		latérale totale (m)	min.						
		arrière (m)	min.						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABCD					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2025-04-18	2025-1359

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **4108**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2026-09-02	2026-1448

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **5001**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5003

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5004

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5005

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5006

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **5007**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	2	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	12	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7393 – Terrain de golf pour exercice seulement;
7411 – Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs);
7412 – Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs).

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2023-09-22	2023-1253

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5008

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2	●					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5009

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	-				
		latérale (m)	min.	-	-				
		latérale totale (m)	min.	-	-				
		arrière (m)	min.	-	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5010

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus				●	●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10	10		
		latérale (m)	min.	3	3	5	5		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	10		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	10	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6242 – Cimetière.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et de pêche;
7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5011

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5012

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	6	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6		
		entreposage extérieur	type				BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6646 – Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques;
8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2021-09-03	2021-1144

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5013

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5014

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5015

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	6	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6		
		entreposage extérieur	type				BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7419 – Autres activités sportives (traîneau à chiens).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5016

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5017

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	6	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	3.5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	2	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	12	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	45	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8543 – Extraction du sable et du gravier.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1), sous-paragraphe b); paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-07-17	2017-938
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **5018**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	3	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5019

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	6	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	2	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	12	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	45	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8129 – Autres types de production animale;
8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa:
paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c)
paragraphe 4)

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2023-01-06	2022-1210

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5020

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-10-23	2020-1093

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5021

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5022

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5023

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5024

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5025

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5026

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5027

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7481 - Centre de jeux de guerre.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2017-07-17	2017-938
2018-08-27	2018-994

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5029

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2018-08-27	2018-994

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5030

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5031

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5032

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	5				
		latérale totale (m)	min.	6	10				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		BCDE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5033

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6242 – Cimetière.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5034

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
15-08-2016	2016-883

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5035

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	12	8		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45	55		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5036

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commerical et industriel.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5037

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	-	
		latérale (m)	min.	3	0	3	5	-	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10	-	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	-	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication;
8293 – Élevage de chats domestiques.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2021-01-01	2020-1106

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5038

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-10-21	2022-1207

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5039

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		●				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	-			
		latérale (m)	min.	3	3	-			
		latérale totale (m)	min.	6	6	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/9				
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5040

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5	4.5				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5041

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	20					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5042

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5043

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5044

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5045

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-09-03	2021-1144

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5046

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2	●					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●	●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	-				
		latérale (m)	min.	15	-				
		latérale totale (m)	min.	30	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **5047**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5048

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-01-03	2019-1059

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5049

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●	●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche;
7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5050

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3		●				
		reliés aux véhicules légers	C-4		●				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●[1]	●			
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type		C	CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

9808 – Cour à rebuts et ferraille;
9817 – Cimetière de véhicules.

1: 6836 – École de conduite automobile (non-intégrée aux polyvalentes.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Applicable aux écoles de conduite de motocyclette également.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5052

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5053

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5054

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5055

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **5056**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus						●	
		usages complémentaires à l'habitation		●	●	●			
		mixité d'usages					●	●	
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●[1]				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5	1,5	1,5	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7	7	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	2	2	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	11	9	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55	55	55	55	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/2	1/1			
AUTRE		affichage	type	5	5	5	6	6	
		entreposage extérieur	type				C	CE	
		projet intégré					●	●	

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts;
7512 – Centre de santé (incluant saunas, spas, bains thérapeutiques ou turcs).

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 3).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

[1] La structure jumelée peut être combinée avec un usage dérogatoire protégé.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-08-27	2018-994
2023-05-26	2023-1235

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **5057**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8136 – Production d'arbres de Noël;
8312 – Pépinière forestière.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
13-06-2016	2016-871

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5058

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5059

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2	●					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5060

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2	●					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5061

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré				●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **5062**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	3	3	6		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	12		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	12		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			BCDE	BCDE		
		projet intégré				●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux);
4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2024-02-16	2023-1272

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5063

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré				●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5064

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2	●					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5065

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	15			
		latérale (m)	min.	3	3	15			
		latérale totale (m)	min.	6	6	30			
		arrière (m)	min.	6	6	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **5066**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3		●				
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5067

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5068

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●			●[1]		
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●			●[1]	
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages					●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	2	1	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	6	-	10	6	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	3		
		entreposage extérieur	type			CE	CE		
		projet intégré					●		

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5069

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5070

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5071

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, premier alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5072

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●	●[1]		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	-		
		latérale (m)	min.	3	3	3	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3.5	7	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	12	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	55	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[2].

1 : 4710 - Tour de télécommunication;

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-941
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5073

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	40	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5074

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5075

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	-		
		latérale (m)	min.	3	3	3	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	40	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) etc).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-05-01	2017-931

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5076

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	-		
		latérale (m)	min.	3	3	3	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	12	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	-	-		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
01-05-2017	2017-931

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5077

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5078

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5079

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5080

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			CE	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5081

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5083

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-08-30	2019-1042

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5084

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **5085**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●[1]	●[2]		
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages					●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type				BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1 : 6242 – Cimetière.

2 : 6646 – Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques;
2713 – Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2023-06-16	2023-1245

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5086

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	-	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	-	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	-	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	-	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
01-05-2017	2017-931

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5087

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12	12	12		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			CE	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5088

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5089

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3		●				
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		BCDE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5090

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **5091**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●		●			
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	6	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	12	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type				6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
	●	Usage autorisé
		Usage prohibé

nbre	
	Norme min./max. autorisée
-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux);
6411 – Service de réparation d'automobiles (garage)[1]
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1:Incluant la réparation de véhicules récréatifs

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2023-06-16	2023-1245

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5092

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			CE	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5093

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			CE	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5094

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux);
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5095

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●[1]	●[2]			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	5	5			
		latérale totale (m)	min.	6	10	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1 : 7223: Piste de course.

2 : 4710 – Tour de télécommunication;
6646: Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).Article 204,2e alinéa.

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2021-01-01	2020-1106
2022-05-20	2022-1178

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5096

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3	3	3		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	40	30	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			C	CE		
		projet intégré				•			

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5097

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●[1]	●[2]			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1 : 7223: Piste de course.

2 : 8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5098

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●[1]	●[2]			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1 : 7223: Piste de course.

2 : 6646: Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5099

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5100

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5102

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	40	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5103

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5104

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5105

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5106

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5107

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5108

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5109

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2	●					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5110

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5111

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			E	CE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5112

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerce (C)	vente au détail et services	C-1						
		hébergement et restauration	C-2						
		et services à impact majeur	C-3						
		et services reliés aux véhicules légers	C-4						
		et services reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	culture et éducation	S-1						
		santé et services sociaux	S-2						
		services administratifs	S-3						
		services professionnels	S-4						
		infrastructures et équipements	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires							
		mixité d'usages autorisé							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6242 – Cimetière.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires:

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5113

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5114

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	6	6	6			
		entreposage extérieur	type	C	C	CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5115

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	10	8			
		latérale (m)	min.	1.5	3	1.5			
		latérale totale (m)	min.	4.5	6	4.5			
		arrière (m)	min.	6	15	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	CE			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8128 - Apiculture;
8421 - Pisciculture.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-950

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5116

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	1.5					
		latérale totale (m)	min.	4.5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-950

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5117

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			CE	BCDE		
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe a) 6579 -Autres services de soins thérapeutiques; sous-paragraphe f) 6234 - Salon de bronzage ou de massage; paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5118

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12	12			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	15			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	130			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6	6			
		entreposage extérieur	type	CE	BCDE	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

2713 – Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente);
273 – Industrie de menuiseriee préfabriquées;
27351 – Industrie de bâtiments préfabriqués à charpente de bois;
2792 – Industrie du bois tourné et façonné;
2799 – Autres industries du bois;
6498 – Service de soudure
6651 - Installation d'équipements mécaniques, de chaudières et de tubulures
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

2733 – Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles;
2734 – Industrie de la préfabrication de maisons.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Superficie maximale de 46 m^2

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978
2022-04-01	2021-1175

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5119

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			C			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1914 – Camp forestier;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-12-30	2018-1010

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5120

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4			●			
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-12-30	2018-1010

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5123

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

2713 – Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage;
6590 – Administration d'entreprise, d'industrie et siège social;
6646 – Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques;
8560 – Carothèque.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-07-09	2021-1133

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 5125

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3	●					
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1					
AUTRE		affichage	type	5 6					
		entreposage extérieur	type	C E					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8121 – Élevage de bovins de boucherie[1]

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 3).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

1:

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6000

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	8					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABCD					
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6001

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABC					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

229 – Autres industries de produits en plastique;
6411 – Service de réparation d'automobiles (garage);
6412 – Service de lavage d'automobiles;
6413 – Service de débosselage et de peinture d'automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1		●				
		lourde	I-2		●				
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●	●	●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5	6,5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75	75	75			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3	3			
		entreposage extérieur	type	ABCD	ACDE	ABC			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6592 – Service de génie;
6995 – Service de laboratoire autre que médical;
8137 – Culture de cannabis[1];
8551 – Service de géologie.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6003

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.						
		latérale (m)	min.						
		latérale totale (m)	min.						
		arrière (m)	min.						
	Bâtiment	largeur (m)	min.						
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.						
		hauteur (m)	min.						
			max.						
		superficie d'implantation (m^2)	min.						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABCD					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2025-04-18	2025-1359

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6004

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2	●					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5965 – Vente au détail d'animaux de maison (animalerie);
6263 – Service de toilettage;
6393 – Service de protection et de détectives (incluant les voitures blindées);
6995 – Service de laboratoire autre que médical;
9821 – Vente au détail de nourriture et accessoires pour animaux.

Usages spécifiquement exclus :

5511 – Vente au détail de véhicules autobomiles neufs ou usagés;
5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme;
6355 – Service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance;
6356 – Service de location d'embarcations nautiques.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-07-15	2018-990
2020-10-09	2020-1088

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6005

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2	●					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5251 – Vente au détail de quincaillerie;
6592 – Service de génie.

Usages spécifiquement exclus :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés;
5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme;
6355 – Service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance;
6356 – Service de location d'embarcations nautiques.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6006

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●	●[1]				
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	-				
		latérale (m)	min.	4	-				
		latérale totale (m)	min.	8	-				
		arrière (m)	min.	12	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	250	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1 : 4710 – Tour de télécommunication;
6711 – Administration publique fédérale;
6712 – Administration publique provinciale;
6713 – Administration publique municipale et régionale.

Usages spécifiquement exclus :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés;
5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme;
6356 – Service de location d'embarcations nautiques.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6007

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés;
5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme;
6356 – Service de location d'embarcations nautiques.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6008

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	10					
		latérale totale (m)	min.	20					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4880 – Dépôt à neige;
7489 – Autres activités de sports extrêmes.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6009

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8[1]	8[1]				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	5,5	5,5				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6711 – Administration publique fédérale;
6712 – Administration publique provinciale;
6713 – Administration publique municipale et régionale.

Usages spécifiquement exclus :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés;
5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme;
6356 – Service de location d'embarcations nautiques.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Avenue Montemurro

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6010

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4	●					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	500	500				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer;
4114 – Quai d'embarquement et de débarquement de marchandises (voie ferrée);
4116 – Entretien et équipement de chemins de fer;
5251 – Vente au détail de quincaillerie;
6711 – Administration publique fédérale;
6712 – Administration publique provinciale;
6713 – Administration publique municipale et régionale.

Usages spécifiquement exclus :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés;
5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme;
6356 – Service de location d'embarcations nautiques.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **6011**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4,5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	200					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	CDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

487 – Récupération et triage de produits divers;
6711 – Administration publique fédérale;
6712 – Administration publique provinciale;
6713 – Administration publique municipale et régionale;
8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2023-09-22	2023-1253

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6012

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2	●					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4.5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	20					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	200					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	CDE					
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6592 – Service de génie;
6632 – Service de peinture, de papier tenture et de décoration (entrepreneur spécialisé);
8137 – Culture de cannabis[1];
855 – Service professionnel minier.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6013

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **6014**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9[1]					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

487 – Récupération et triage de produits divers;
9819 – Halte de pesée routière.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 90 m sur chemin Bradley (côté Nord)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6015

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6016

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2	●					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4	●					
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●	●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	10	-				
		latérale totale (m)	min.	20	-				
		arrière (m)	min.	10	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer;
4114 – Quai d'embarquement et de débarquement de marchandises (voie ferrée);
4116 – Entretien et équipement de chemins de fer;
4710 - Tour de télécommunication.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-649

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6017

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2	●					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4	●					
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[1]					
		latérale (m)	min.	10[1]					
		latérale totale (m)	min.	20[1]					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	250					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	CDE					
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1: Lorsqu'une limite de terrain est soumise à une servitude de non-accès ou est adjacente à un terrain qui est soumis à une servitude de non-accès, la marge minimale applicable est portée à 50 mètres.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6018

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4,5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	AC					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6019

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		●					
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	350					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACD					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5521 – Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires;
5522 – Vente au détail de pneus seulement;
5591 - Vente au détail d'embarcations et d'accessoires;
5594 - Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires;
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme;
5596 - Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires;
5599 - Autres activités de vente au détail relies aux automobiles, aux embarcations, aux avions et à leurs accessoires;
6418 – Service de réparation et de remplacement de pneus;
6431 – Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain);
6592 – Service de génie;
6995 – Service de laboratoire autre que médical.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-10-30	2017-955
2018-03-02	2017-957

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6020

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	18					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	350					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACDE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6995 – Service de laboratoire autre que médical.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6021

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	●					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2	●					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4,5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	18					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	300					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	CDE					
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6592 – Service de génie;
6995 – Service de laboratoire autre que médical.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6022

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	●					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2	●					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABCD					
		projet intégré		●					

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5251 – Vente au détail de quincaillerie.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6023

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6024

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		●				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5[1]	1,5[1]	1,5[1]			
		latérale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale totale (m)	min.	9	9	9			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	20	20	20			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	150	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3	3			
		entreposage extérieur	type		CDE	BCDE			
		projet intégré		●	●	●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

431 – Transport aérien (infrastructure);
4391 – Héliport;
5020 – Entreposage pour usage commercial ou industriel;
5592 – Vente au détail d'avions et d'accessoires;
6353 – Service de location d'automobiles;
6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds (aéronefs);
7482 – Centre de vol en deltaplane et saut en parachute;
9822 – École de pilotage d'avion et d'hélicoptère.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 12 m sur Avenue Larivière

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6025

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACD					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel.

Usages spécifiquement exclus :

2031 à 2099 – Industrie alimentaire.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6026

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACD					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4118 – Centre de transfert intermodal camions-trains
4221 – Entrepôt pour le transport par camion
4612 – Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure)
4621 – Terrain de stationnement pour automobiles;
4623 – Terrain de stationnement pour véhicules lourds
492 - Service et aménagement pour le transport
5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel
6373 – Entreposage frigorifique (sauf les armoires frigorifiques)
6374 – Armoire frigorifique
6376 – Centre de distribution ou d'expédition de marchandises diverses
662 – Service de construction (ouvrage de génie civil)
8392 – Service de lutte contre les incendies de forêt

Usages spécifiquement exclus :

2031 à 2099 – Industrie alimentaire.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978
2025-04-18	2025-1359

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6027

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2		●				
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	15	12			
		latérale (m)	min.	-	15	4			
		latérale totale (m)	min.	-	30	8			
		arrière (m)	min.	-	15	12			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	8			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	130			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6	6			
		entreposage extérieur	type		CE	C			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel;
6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.

Usages spécifiquement exclus :

7225 – Hippodrome.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 6028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **6029**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	●					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACD					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel.

Usages spécifiquement exclus :

2031 à 2099 – Industrie alimentaire.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant succeptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2025-04-18	2025-1359

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7000

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•[1]				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	10			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7001

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7003**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7004

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7005

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7006

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7007

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7008

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7009

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7010

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7011

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•[1]				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au Petit Lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7012

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•[1]				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	-		
		latérale (m)	min.	3	3	5	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	-		
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	10	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	25	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7442 - Rampe d'accès et stationnement

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au Petit Lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7013

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•[1]				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7014

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●[1]				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7015

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7016

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7017**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7018**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7019

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac D'Alembert peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7020

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•[1]				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac D'Alembert peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7021

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7022**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7023

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7025**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7431 – Plage;
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7026

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7027**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	4.5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7029

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]	15[1]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Hervé peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7030

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7031

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7032

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7033

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7034

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente au lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7035

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7036

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente au lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7037

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacenteau lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7038

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7039

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7040

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7041

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7042

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7043

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	40					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7044

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8,5	8,5	8,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré		•	•	•			

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1521 – Local pour les associations fraternelles;
6994 – Association civique, sociale et fraternelle.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Pressac peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7045

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	6	5	5			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Perron peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7046

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	40	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7047

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	40	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7048

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4	●					
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7049

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	5					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7050

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7052

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type		E				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Bousquet peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7053

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		E				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bousquet peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7054

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		E				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Joannès peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7055

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		E				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique
4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Vaudray peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2022-01-01	2021-1156

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7056

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7057**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7058

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7059**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bruyère peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7060

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bruyère peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7061

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7062

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7063

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée			●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.		15				
		latérale (m)	min.		5				
		latérale totale (m)	min.		10				
		arrière (m)	min.		15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.		3,5				
			max.		-				
		hauteur (étages)	min.		-				
			max.		1				
		hauteur (m)	min.		-				
			max.		-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.		-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7064

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]				
		de moyenne densité	H-2					
		de haute densité	H-3					
		collective	H-4					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
		d'hébergement et restauration	C-2					
		à impact majeur	C-3					
		reliés aux véhicules légers	C-4					
		reliés aux véhicules lourds	C-5					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1					
		de santé et services sociaux	S-2					
		administratifs	S-3					
		professionnels	S-4					
		de divertissements et loisirs	S-5					
	Indus. (I)	légère	I-1					
		lourde	I-2					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
		autres exploitations contrôlées	N-4					
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
		production animale et activités liées	A-2					
		agrotouristique	A-3					
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
		à impact majeur	R-2					
	Autres	usages spécifiquement permis						
		usages spécifiquement exclus						
		usages complémentaires à l'habitation						
		mixité d'usages						
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●			
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	-			
			max.	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-			
			max.	2	1			
		hauteur (m)	min.	-	-			
			max.	9	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1				
AUTRE		affichage	type		6			
		entreposage extérieur	type		E			
		projet intégré						

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Kinojévis ou à la rivière Kinojévis peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7065

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7066

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Kinojévis ou à la rivière Kinojévis peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7067

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		●[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages						●	
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	11	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					3	
		entreposage extérieur	type					AC	
		projet intégré						●	

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7068**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		•[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		•[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7069

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[1]					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7070

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7071

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[1]					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.			
●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7072

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7073**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7074

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		●[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15	15	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7075

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7076

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7077**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7078

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7079

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7080

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7081

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7083

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7084

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7085

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7086

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7087

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7088

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7089**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7090

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7431 – Plage.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bellecombe peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7091

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7092

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7093

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré				•			

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1911 – Pourvoirie avec droits exclusifs;
1912 – Pourvoirie sans droits exclusifs.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7094

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●			●[2]		
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[2]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]	15[1]	15[1]		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	5,5	-	5,5		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	35	35	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré					●		

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7491 – Camping (excluant le caravaning);

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Rémigny peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

2 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
16-04-2018	2018-976

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7095

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	5,5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	35	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7096

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	5,5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	35	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré				●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1911 – Pourvoirie avec droits exclusifs;
1912 – Pourvoirie sans droits exclusifs;
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7097

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7098

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7099

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7100

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	5,5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	35	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[1]	15[1]	15[1]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]	15[1]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Fréchette peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7102

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7103

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5	-		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	-		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	-		
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]	15[1]	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	5,5	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	35	35	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Fréchette peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7104

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7105

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7106

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	95					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7107

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7108

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7109**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7110

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente au lac Provencher peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7111

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7112

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Montbeillard peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7113

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7114

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Montbeillard peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7115

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7116**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche;
1914 – Camp forestier.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7117

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Beauchastel peut être réduite à 3 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7118

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7119

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	1,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	36	36	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré				●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7120

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Beauchastel peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7121**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Beauchastel peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7122

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7123

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7124

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		●[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	15	15	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	49	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type					E	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7125**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7126

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7127**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		●[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							●
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	15	15	15	-
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	-
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	-
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	-
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	-
			max.	-	-	-	-	-	-
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	-
			max.	2	1	2	1	-	-
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	-
			max.	11	5	11	5	-	-
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-	-	-
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type					E	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7128

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	6				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	45				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7129

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	6				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	45				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7130

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		●[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15	15	15	15		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	45	25	25		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7131

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 10 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7132

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	-			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	-			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	-			
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	45	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	-			
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7133

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7134

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7135

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7136

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		●[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	15	15	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type					E	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7137

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		●[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	10	10	10	
		latérale (m)	min.	3	3	5	5	5	
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	10	10	
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type					E	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7138

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7139

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	70	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7140

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	6	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7141

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7142

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		•[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		•[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15	15	15	15		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7143

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	6	6	6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●	●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7144

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	30				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7145

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		•[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		•[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					•	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	10	10	10	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	25	25	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobile.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7146

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	25				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7147

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré				●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement;
7443 – Station-service pour le nautisme.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7148

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	6				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65	45				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7149

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15[1]	15[1]				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	60	45				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7150

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		•[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		•[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	8,5	8,5		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7151

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		●[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	7	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	11	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type	5				3	
		entreposage extérieur	type					AC	
		projet intégré						●	

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7152

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		•[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		•[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8,5	8,5	10	10		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7153

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7154

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	11			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			ACDE[1]			
		projet intégré				●			

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1911 – Pourvoirie avec droits exclusifs;
1912 – Pourvoirie sans droits exclusifs;
4621 – Terrain de stationnement pour automobiles;
7443 – Station-service pour le nautisme;
7512 – Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs)

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Le remisage et l'entreposage extérieur est autorisé en cour avant au même titre qu'en cour latéral et arrière, ainsi que les bâtiments accessoires détachés en cour avant, tout en respectant un dégagement minimum de 3 mètres par rapport à la ligne de lot avant.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2019-05-17	2019-1028

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7155

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 10 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7156

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7157

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7158

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7159

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7161

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	5					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7162

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7163

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7164

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7165

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7166**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	5					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7167

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7168

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7169

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7170**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7171

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7172

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7173

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré		•	•	•			

Lég.				
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7174

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	35	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7175

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•[1]				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m²)	min.	35	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•	•			

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1521 – Local pour les associations fraternelles;
6994 – Association civique, sociale et fraternelle.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7176**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[1]					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	20					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7178

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7179

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	15[1]					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7180

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7181

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•[1]					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	6	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7182

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		•[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		•[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					•	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	7	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	9	5	9	5	9	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	49	25	25	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type					E	
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Caste peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7183

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7184**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7185

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		●[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages						●	
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	11	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					3	
		entreposage extérieur	type					AC	
		projet intégré						●	

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
16-04-2018	2018-976

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7186

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		●[1]			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		●[1]		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages						●	
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	15[2]	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	11	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					3	
		entreposage extérieur	type					AC	
		projet intégré						●	

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7117 - Atelier d'artiste ou d'artisan;
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphes a) et b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
16-04-2018	2018-976

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **7187**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	-					
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2026-05-20	2026-1430

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7500

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7501

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7502

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7503

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7504

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7505

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7506

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7507

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7508

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7509

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7511

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7414 – Centre de tir pour arme à feu [1];
8137 – Culture de cannabis[2].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seuls les centres de tir à l'arc sont autorisés. Les centres de tir pour armes à feu ne sont pas autorisés dans cette zone, et ce, malgré le titre du CUBF spécifiquement autorisé.

2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7512

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7513

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7514

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7515

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7516

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2		●				
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7517

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2		●				
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7518

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2	●					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7519

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				●		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7520

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2		●				
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7521

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7522

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5				●		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	3	5	3		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-	3,5		
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-	6		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	-	-	45		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1			1/1		
AUTRE		affichage	type	5	6	6	5		
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2023-02-17	2022-1229
2026-01-21	2025-1405

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7523

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7524

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7525

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-10-09	2020-1088

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7526

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	55	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7527

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7528

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7529

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●	●[1]	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	-	
		latérale (m)	min.	3	0	3	5	-	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10	-	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	-	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	50	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6	6	
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1 : 201 – Industrie de l'abattage et de la transformation d'animaux;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Le commerce de détail accessoire à l'abattage et la transformation d'animaux est autorisé

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7530

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7531

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	6			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

1913 - Camps de chasse et pêche;
8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-28	2017-948
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7532

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	6			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe f) et paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-07-17	2017-938
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7533

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7534

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	6			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7535

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7536

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7416 – Équitation;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7537

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7416 – Équitation;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7538

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7539

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, premier alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7540

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7541

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●	●[1]		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	-		
		latérale (m)	min.	3	3	3	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	35	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[2].

1: 4710 - Tour de télécommunication;

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-05-01	2017-931
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7542

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7543

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●	●[1]		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	-		
		latérale (m)	min.	3	3	5	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[2];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

1 : 4710 - Tour de télécommunication.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-05-01	2017-931
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7544

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7545

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7546

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7547

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7416 – Équitation;
8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7548

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7549

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7550

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2				●		
		agrotouristique	A-3				●		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●		
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7551

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2		●				
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus			●				
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7552

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7553

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7554

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7555

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7556

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1].

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7557

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7558

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7559

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7560

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7561

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	4.5	4.5	4.5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	2			
		entreposage extérieur	type		C	ACE			
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7562

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7563

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	●					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.		
	●	Usage autorisé
		Usage prohibé

nbre	Norme min./max. autorisée
-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7565

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7566

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2		●				
		agrotouristique	A-3		●				
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 7567

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m^2)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis[1];

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8000

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8001

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	3	-				
		latérale totale (m)	min.	6	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8003

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8004

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8005

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8006

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8007

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8008

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8009

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	●					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		●				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type		C				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8010

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8011

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8012

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	10					
		latérale totale (m)	min.	20					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8013

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8014

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	3	-				
		latérale totale (m)	min.	6	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8015

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8016

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8017

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	-				
		latérale (m)	min.	5	-				
		latérale totale (m)	min.	10	-				
		arrière (m)	min.	10	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8018

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8019

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8020

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8021

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8022

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	5	-				
		latérale totale (m)	min.	10	-				
		arrière (m)	min.	5	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
•	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8023

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	7,5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8024

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8025

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8026

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8027

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	10					
		latérale totale (m)	min.	20					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8029

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8030

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8031

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	10					
		latérale totale (m)	min.	20					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8032

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8033

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 8034

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9000

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9001

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9003

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9004

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9005

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9006

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3		●				
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 204,2e alinéa.

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-05-20	2022-1178

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9007

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9009

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9010

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9011

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9012

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9013

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9014

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9015

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9017

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9018

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2		●				
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9019

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9020

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9021

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2		●				
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9022

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9023

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9024

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9025

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9026

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

487 – Récupération et triage de produits divers;
5395 – Vente au détail de matériaux de récupération (démolition), incluant les écocentres;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-980

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9029

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6242 – Cimetière.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9030

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9031

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9032

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9034

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9035

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9036

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9037

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	BCDE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

485 – Dépotoir et installation inhérente aux ordures;
487 – Récupération et triage de produits divers;
6378 – Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux;
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-10-18	2019-1051

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9038

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9041

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9042

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9043

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9044

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9045

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9046

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9047

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9048

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9049

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9050

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9052

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9053

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9054

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9055

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **9056**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	7	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	15				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré			●				

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9057

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	7	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	15				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré			●				

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9058

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	7	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	15				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré			●				

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9059

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	7	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	25	15				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré			●				

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9060

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9061

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9062

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9063

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : **9064**

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9065

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9067

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9068

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9069

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9070

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9071

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9072

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9073

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9074

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7414 – Centre de tir pour armes à feu.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 204,2e alinéa.

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-05-20	2022-1178

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9075

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9076

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9077

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9078

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9079

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9080

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9081

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9082

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9083

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9084

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9085

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9086

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9087

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9088

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9089

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9090

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9091

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9092

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9093

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9094

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9095

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9096

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9097

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		●				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9098

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9099

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9100

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9102

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
01-05-2017	2017-931

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9103

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9104

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9105

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9106

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9107

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9108

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9109

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9110

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 204,2e alinéa.

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2022-05-20	2022-1178

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9111

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9112

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9113

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9114

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

7416 – Équitation;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9115

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9116

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9117

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9118

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9119

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9120

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9121

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	15	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9122

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9123

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9124

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9126

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8321 – Production de tourbe.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9127

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9128

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9129

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9130

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9131

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9132

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9134

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9135

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus		●					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravaning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravaning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe;

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9136

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4		●				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9138

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		●				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9140

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9141

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9143

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9144

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9145

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9146

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9147

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9148

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9150

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.		
●	Usage autorisé	nbre — Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	- — Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9151

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9152

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			●				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	BCDE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

485 – Dépotoir et installation inhérente aux ordures;
487 – Récupération et triage de produits divers;
5021 – Entreposage de matières explosives ou dangereuses;
6378 – Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux;
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-05-21	2021-1130

Ville de Rouyn-Noranda

Grille des spécifications

Numéro de zone : 9153

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		●				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		●				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m^2)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6		7		
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.				
	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-**-****	2022-****